

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le 04/05/2023

ID : 055-255500811-20230412-DELIB_23_03_10-DE

Délibération N° : 23.03.10

Objet : RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE(S).

L'an Deux Mille vingt-trois, le 12 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Montsec, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Braquis, Buzy-Darmont, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marchéville, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 64 | - Nombres de membres présents : | 34 |
| - Nombre de procurations : | 2 | - Nombre de suffrages exprimés : | 36 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Considérant que les besoins des services administratif et Technique peuvent justifier le remplacement et / le recrutement rapide d'un fonctionnaire et/ou d'un salarié momentanément indisponible ou suite à un départ définitif, le Président propose et sollicite le Comité Syndical pour le recrutement temporaire ou permanent de toute personne sous contrat relevant du droit privé ou sous contrat de prestation pour occuper le poste momentanément ou définitivement vacant ou pour renforcer les pôles Technique ou Administratif en raison d'une charge accrue de travail et afin de maintenir le niveau de service auprès des usagers.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical AUTORISE le Président :

- Pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des salariés pour remplacer ou recruter toute personne rattachée aux pôles Administratif ou Technique, momentanément indisponible ou partie définitivement
- À déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis
- À prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL


Service des Eaux
SiELL
55210 Heudicourt

Délibération N° : 23.03.11

Objet : : RESSOURCES HUMAINES : REVALORISATIONS SALARIALES.

L'an Deux Mille vingt-trois, le 12 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Montsec, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Braquis, Buzy-Darmont, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marchéville, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 64 | - Nombres de membres présents : | 34 |
| - Nombre de procurations : | 2 | - Nombre de suffrages exprimés : | 36 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU les contrats de droit privé établis et signés entre certains salariés et le SiELL,
- Considérant leur travail fourni,

Le Président propose, en accord avec la commission Personnel qui s'est réunie le 28 mars 2023, une augmentation de leur base salariale à compter du 1^{er} mai 2023, à savoir de :

- 3% pour les responsables des pôles Technique / Exploitation, Études / Travaux / SIG et le Directeur
- 5% pour l'Assistante Administrative
- 5% pour les techniciens rattachés au pôle Technique / Exploitation

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- ACCEPTE les augmentations des bases salariales proposées par le Président, Lionel Jacquemin, et ce, à compter du 1^{er} mai 2023. Ces augmentations ne tiennent pas compte de toute actualisation salariale obligatoire du fait de leur rattachement à la CCN 3302,
- AUTORISE le Président à signer tout avenant au contrat de travail liant le SIELL et les salariés, afin de prendre en compte leur augmentation respective.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



Délibération N° : 23.03.12

Objet : RESSOURCES HUMAINES : INDEMNITÉ DE PETIT DÉPLACEMENT - REPAS HORS DES LOCAUX DE L'ENTREPRISE OU SUR CHANTIER.

L'an Deux Mille vingt-trois, le 12 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinvilliers-en-Woëvre, Bouquemont, Broussey-Raucourt, Buxières-sous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Montsec, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Braquis, Buzy-Darmont, Eix, Fréméreville-sous-les-Côtes, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marchéville, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 64 | - Nombres de membres présents : | 34 |
| - Nombre de procurations : | 2 | - Nombre de suffrages exprimés : | 36 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU loi du 19 février 2007 donnant la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités
- VU la délibération n°19.03.02 du 10 décembre 2019 votée à l'unanimité instaurant l'attribution d'une indemnité de petit déplacement, repas, pour les salariés en situation de déplacement, non contraints de prendre leur repas au restaurant (indemnité de collation hors des locaux du SiELL ou sur chantier)

Le Président propose, en accord avec la commission Personnel qui s'est réunie le 28 mars 2023, une revalorisation de 0,75 € de ce contrat d'action sociale auprès de tous les agents du pôle technique, soit une valeur de l'indemnité à 6 € par jour travaillé et ce à compter du 1^{er} mai 2023.

Après avoir entendu le Président et le 1^{er} Vice-Président en charge des ressources humaines dans leurs explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- APPROUVE le montant de la valeur de cette indemnité à 6 € / jour travaillé,
- DONNE POUVOIR à M. Lionel JACQUEMIN, Président, pour signer toutes pièces nécessaires à la revalorisation de ce contrat d'action sociale.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



Délibération N° : 23.03.13

Objet : : RESSOURCES HUMAINES : PRIMES D'OBJECTIFS 2022 ET 2023.

L'an Deux Mille vingt-trois, le 12 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Montsec, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Braquis, Buzy-Darmont, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marchéville, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 64 | - Nombres de membres présents : | 34 |
| - Nombre de procurations : | 2 | - Nombre de suffrages exprimés : | 36 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU les contrats de droit privé établis et signés entre les salariés et le SiELL,
- Considérant leur travail fourni,

Le Président propose, en accord avec la commission Personnel qui s'est réunie le 28 mars 2023,

- Le versement des primes d'objectif 2022 selon les montants suivants :
 - 1 000 € bruts pour le Directeur, à déduire les éventuelles absences, - 15%/mois d'absence
 - 800 € bruts pour les responsables de pôle, à déduire les éventuelles absences, - 15%/mois d'absence
 - 600 € bruts pour chaque salarié rattaché au pôle administratif ou technique, à déduire les éventuelles absences, - 15%/mois d'absence
- Le maintien des montants des primes d'objectifs 2022 pour l'année 2023

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante ACCEPTE le versement des primes d'objectifs 2022 selon les montants et modalités proposés par le Président ci-dessus et validées par la Commission Personnel lors d'une réunion du 28 mars 2023, et ce, sur le salaire du mois d'avril 2023 et le maintien des montants des primes d'objectifs 2022 pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN
Président du SiELL

Service des Eaux
Heudicourt



Délibération N° : 23.03.14

Objet : RÉGIE D'AVANCE – INDEMNITÉ AU RÉGISSEUR.

L'an Deux Mille vingt-trois, le 12 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Montsec, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Braquis, Buzy-Darmont, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marchéville, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 64 | - Nombres de membres présents : | 34 |
| - Nombre de procurations : | 2 | - Nombre de suffrages exprimés : | 36 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,
- VU les articles R1617-1 à R1617-18 du CGCT relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales,
- VU la délibération du bureau en date du 23 juin 2015 autorisant le Président à créer une régie d'avance,
- VU l'avis conforme du comptable assignataire en date du 22 juin 2015,
- VU l'arrêté du 18 septembre 2015, constitutif d'une régie d'avances,
- VU l'arrêté de nomination du régisseur d'avances, en date du 18 septembre 2015,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical DÉCIDE :

- D'ALLOUER une indemnité de responsabilité aux régisseurs aux taux prévus et en vigueur,
- DE FIXER l'indemnité de la régie d'avances au régisseur titulaire, M. Sébastien HERGOTT, à 110 euros bruts au titre de l'année 2022,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



Service des Eaux
SiELL
55210 Heudicourt

Délibération N° : 23.03.15

Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX LA QUALITÉ DU SERVICE 2022.

L'an Deux Mille vingt-trois, le 12 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Montsec, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Braquis, Buzy-Darmont, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marchéville, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 64 | - Nombres de membres présents : | 34 |
| - Nombre de procurations : | 2 | - Nombre de suffrages exprimés : | 36 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

M. le Président, Lionel JACQUEMIN expose que le SIELL exerce une compétence en terme d'eau potable et que dans ce cadre, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) doit être présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné Comité Syndical.

Ce rapport annuel est un document obligatoire qui doit :

- Permettre d'assurer la transparence de la gestion du service pour les usagers,
- Permettent de faire un bilan annuel du service,
- Comprendre une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers,
- Être adressé au conseil municipal de chaque membre du SIELL et qui sera également à la disposition du public afin d'informer les usagers du service.

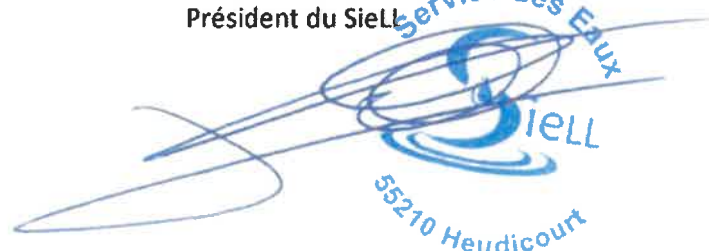
Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De PRENDRE acte et d'APPROUVER le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIELL au titre de l'année 2022,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN
Président du SiELL



Délibération N° : 23.03.16

Objet : AUTORISATION DE RECOUVRER UN REMBOURSEMENT DE NOTRE ASSUREUR GROUPAMA - SINISTRE AUTOMOBILE

L'an Deux Mille vingt-trois, le 12 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woevre, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Montsec, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Braquis, Buzy-Darmont, Eix, Fréméreville-sous-les-Côtes, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marchéville, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 64 | - Nombres de membres présents : | 34 |
| - Nombre de procurations : | 2 | - Nombre de suffrages exprimés : | 36 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose :

- Que le véhicule Peugeot 207 a été sinistré en raison d'une collision avec un véhicule sur un parking dont le frein à main a été oublié,
- Qu'à l'issue de l'expertise, les frais de réparation s'élevaient à 96 € TTC,

Le Président précise qu'en cas d'acceptation du remboursement par le comité, le dossier sera clôturé par l'assurance.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- DÉCIDE d'accepter le remboursement par notre assureur GROUPAMA des frais de réparation du véhicule Peugeot 207,
- D'AUTORISER le Président à émettre un titre de recette d'un montant de 96 € TTC au compte 778.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL

